



INSCRIPTION

ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE LE PAIN D'ÉPICE Année scolaire 2012 / 2013

Nom et prénom de l'élève : _____

Je soussigné(e) : _____

Agissant en qualité de représentant légal,

Inscris mon enfant en classe de : _____

Tarif choisi : _____

Arrhes versées : _____

Je déclare avoir pris connaissance du règlement scolaire et l'accepter.

Fait à Nice, le _____

SIGNATURES DES DEUX PARENTS

Lors de l'inscription veuillez nous fournir les pièces suivantes :

Livret de famille ou passeport	OUI	NON
Carnet de santé (vaccinations)	OUI	NON
Certificat de radiation et dossier scolaire (Cl. Primaires)	OUI	NON
Photos d'identité (2)	OUI	NON
Copie des CNI des personnes autorisées à prendre l'enfant	OUI	NON
Règlement complet des frais d'inscription	OUI	NON
Relevé d'identité bancaire et autorisation de prélèvement	OUI	NON
Justificatif de garde ou de garde alternée du parent	OUI	NON

A la rentrée :

Assurance scolaire/extra-scolaire (RC+Dom. corp.)	OUI	NON
Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité (maternelle)	OUI	NON
Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive (primaire)	OUI	NON





TARIFS MENSUELS 2012/2013



ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE LE PAIN D'EPICE

Frais d'inscription

Les frais d'inscription, frais de dossier, arrhes et participation au matériel scolaire, dont le montant est communiqué aux parents au moyen de la grille des tarifs annexés aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des arrhes remboursés uniquement :

* en cas d'événements de force majeure, irrésistible et imprévisible (décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département)

* à la fin de l'année scolaire, lors du départ définitif de l'élève.

Frais de scolarité

Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Il peut néanmoins être versé au moyen de dix mensualités égales payables avant le 3 de chaque mois. Pour tout paiement annuel **en septembre**, 5 % de réduction seront appliqués.

Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix, aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires.

De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction. De même, seuls les frais de restaurant scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas, en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical.

TARIFS MENSUELS 2012-2013

CLASSES MATERNELLES :

Mi-temps	445 €
Mi-temps + Mercredis <u>ou</u> vacances	468 €
Mi-temps + Mercredis et vacances	480 €
Mi-temps + Repas	550 €
Mi-temps + Repas + Mercredis <u>ou</u> vacances	590 €
Mi-temps + Repas + Mercredis et vacances	600 €

Temps complet	545 €
Temps complet + Mercredis <u>ou</u> vacances	570 €
Temps complet + Mercredis et vacances	590 €
Temps complet + Repas	640 €
Temps complet + Repas + Mercredis <u>ou</u> vacances	690 €
Temps complet + Repas + Mercredis et vacances	705 €

CLASSES PRIMAIRES :

Temps complet	570 €
Temps complet + Repas	685 €
Temps complet + Repas + Mini-Club	705 €

Pour tous les tarifs, les goûters sont inclus.

OPTION: MINI-CLUB OCCASIONNEL:

Journée	39 €
Journée + repas	44 €
½ Journée	31 €
½ Journée + repas	36 €

Repas occasionnel : 7,50€ Remboursement repas : 4€ Ramassage scolaire : 60 € par mois

Déduction de 10 % pour deux enfants, et de 15 % pour le troisième enfant de la famille sur les tarifs de la scolarité.

FRAIS D'INSCRIPTIONS

<u>Frais de dossier :</u>	95 € par famille
<u>Arrhes:</u>	120€ par famille
<u>Matériel scolaire :</u>	150 €par enfant

RE-INSCRIPTION:

Maternelle :	220 €
Primaire :	240 €

**JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE TOUTES LES CONDITIONS CI-DESSUS
SIGNATURE LU ET APPROUVE**





FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE
DU PAIN D'EPICE**

ELEVE

Nom et prénom
Date et lieu de naissance
Nationalité
Adresse de la famille
Téléphone
Dernier établissement scolaire.....



PERE

Nom et prénom
Nationalité
Profession
Adresse du travail
Téléphone du travail
Adresse email



MERE

Nom et prénom
Nationalité
Profession
Adresse du travail
Téléphone du travail
Adresse email
Nationalités représentées par la famille.....
Frères et sœurs (nombre)



Situation familiale des parents : Mariés - Divorcés - Séparés - Concubins - Veufs - Mère Célibataire

Personnes ayant la garde de l'enfant (préciser si garde alternée) :

Adresse
Téléphone

Personnes à joindre en cas d'absence des parents :

Nom	Nom	Nom
Téléphone	Téléphone	Téléphone
GARDE ALTERNEE (rayer la mention inutile) OUI NON		

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant, autre que les parents (fournir une copie de leur pièce d'identité), si restriction préciser :

.....
.....

Assurance scolaire/extrascolaire (RC) :

N° Sécurité Sociale :

Fait à Nice, le **SIGNATURE**





DOSSIER MEDICAL

Nom et prénom de l'enfant : _____
Nom du médecin traitant : _____
Problèmes de santé : _____



**AUTORISATION EN CAS DE MALADIE OU ACCIDENT
Déclaration**

Je soussigné(e) _____

déclare :

- * autoriser madame Pascale ROSFELDER-ALHADEFF, ou la personne responsable, à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toute mesure d'urgence, y compris l'hospitalisation après prescription du médecin.
- * avoir pris connaissance des dispositions suivantes : en cas de maladie, les frais nécessités par le traitement de l'enfant sont à la charge de la famille, les pièces justificatives de ces frais et le dossier médical seront adressés.

Fait à Nice, le
SIGNATURE (mention « lu et approuvé »)



AUTORISATION DE SORTIE

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :.....



Déclaration

Je soussigné(e) :

Autorise la participation de mon enfant à toutes les sorties organisées par l'école dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires.

Je déclare en outre avoir pris connaissance du fait que le transport des enfants par le minibus de l'école est organisé à titre gracieux et qu'une participation aux frais par une compagnie me sera demandée.

Fait à Nice, le :

SIGNATURE (mention « lu et approuvé »)

**J'AUTORISE L'ECOLE A PUBLIER OU A DIFFUSER DES PHOTOS DE MON ENFANT
PRISES AU COURS DES ACTIVITES SCOLAIRES**

OUI NON





ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE LE PAIN D'EPICE

REGLEMENT SCOLAIRE

Nom de l'élève

Lors de l'inscription, le règlement suivant est porté à la connaissance des parents pour
acceptation et signature.

INSCRIPTION – ADMISSION

IMPORTANT : Toute inscription s'entend pour la durée totale de l'année scolaire.

CLASSES MATERNELLES

Le dossier d'inscription accompagné des pièces demandées sera remis au secrétariat.
Après consultation du dossier, et en fonction des places disponibles, l'enfant sera inscrit sur nos registres.

CLASSES PRIMAIRES

Le dossier scolaire est requis, ainsi que le certificat de radiation de l'école précédente remis au secrétariat en septembre. Après consultation du dossier scolaire, la directrice informe les parents de sa décision concernant l'admission de l'élève.
Pour tout changement (adresse, situation familiale, téléphone...), les parents doivent immédiatement nous en informer et nous fournir les justificatifs.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription, frais de dossier, arrhes et participation au matériel scolaire, dont le montant est communiqué aux parents au moyen de la grille des tarifs annexée aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des arrhes remboursés uniquement :

- en cas d'événements de force majeure, irrésistibles et imprévisibles (décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département)
- à la fin de l'année scolaire, lors du départ définitif de l'élève.

FRAIS DE SCOLARITE

Le prix de la scolarité est annuel et fixe.

Il peut néanmoins être versé au moyen de dix mensualités égales payables avant le 3 de chaque mois.

Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires.

De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction ; seuls les frais de restaurant scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas, en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical.

RUPTURE ET SUSPENSION DE LA SCOLARITE - CLAUSE RESOLUTOIRE

Sauf cas d'événement de force majeure, irrésistible et imprévisible, décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département, l'absence de l'élève lors de la rentrée scolaire ou durant l'année scolaire, ne pourra donner lieu à remboursement.

Faute de règlement d'une seule mensualité à échéance, le contrat sera résilié de plein droit 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée vaine.

Toute faute grave de discipline ou trouble au bon fonctionnement de l'Ecole peut entraîner une exclusion temporaire ou une radiation définitive de l'Etablissement.

En cas de suspension des cours en cours d'année par décision unilatérale de l'établissement, celui-ci ne sera pas tenu de rembourser les frais d'inscription et de scolarité pour les mois d'ouverture écoulés.





VIE SCOLAIRE



RESTAURANT SCOLAIRE

Nous assurons les repas et les goûters. Les menus sont affichés toutes les semaines.
Possibilité de régimes différenciés en cas de prescription médicale.
Les enfants ne doivent pas apporter de friandises ou goûter à l'école.



ACCUEIL DES ENFANTS - SANTE - PROPRETE

Les enfants doivent arriver dans un état de propreté et de santé satisfaisant.
Si l'enfant est malade dans la journée, il est isolé avant l'arrivée des parents préalablement prévenus.
Aucun élève ne sera accepté à l'école avec de la température.
En cas de traitement médical suivi par l'enfant, les médicaments apportés à l'école doivent être obligatoirement accompagnés d'une ordonnance du médecin.
Un certificat de non contagion est requis après une absence de 3 jours ou après une maladie infantile.
Le médecin pourra être appelé en cas de nécessité.
En cas de manquement grave d'hygiène, une éviction de l'élève sera décidée.



EFFETS PERSONNELS

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ; nous conseillons vivement aux parents de garder tout objet de valeur à la maison.
Les jouets, les bonbons, les journaux, les téléphones portables ou autres sont interdits à l'école, et ce pour éviter tout conflit.

ARRIVEES - DEPARTS

HORAIRES

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La classe débute à 8 heures 30 pour les classes primaires et à 9 heures pour les classes maternelles.

Aucun retard ne pourra être accepté.

Les parents ne peuvent accéder aux salles de classes sans autorisation.

PORTAIL

Les parents sont entièrement responsables de la bonne fermeture du portail de la cour.

Un code d'accès vous sera communiqué à la rentrée.

Les élèves doivent être accompagnés et confiés à la personne responsable de l'accueil ; les parents ne doivent pas s'attarder dans la cour.

DEPART DES ENFANTS

Les enfants ne pourront quitter l'établissement qu'accompagnés des personnes régulièrement mandatées qui auront préalablement justifié de leur identité et signé le cahier de départ.

Aucun enfant ne doit rester après 18 heures 30. Tout retard exceptionnel vous sera facturé.

RECEPTION DES PARENTS

La Directrice, Mme Pascale ROSFELDER-ALHADEFF, est à votre entière disposition et vous reçoit sur rendez-vous.





VIE SCOLAIRE CLASSES MATERNELLES

MATERIEL – AFFAIRES PERSONNELLES

Un petit sac à dos marqué au nom de l'enfant permettra de ranger ses affaires à son porte-manteau.
Pour les vêtements, pas de salopettes, body ni chaussures à lacets.
Pour chaque enfant, merci de fournir :

- 1 couverture ou un duvet pour la sieste
- des lingettes et du lait de toilette (à renouveler)
- 1 tablier

**Le tout marqué au nom de l'enfant.
Les draps de sieste et bavoirs seront fournis et entretenus par l'école.**



TABLIERS

Le tablier est obligatoire : chaque enfant devra arriver et repartir avec son tablier.

POUSSINS	jaune
LAPINS	orange
ECUREUILS	rouge
PANDAS	vert
KOALAS	bleu

Pour la sieste des petits, n'oubliez pas la sucette, le doudou, nounours ou autre (si nécessaire, pour s'endormir comme à la maison).
La sucette aura une boîte en classe pour son rangement.

Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant.

INFORMATIONS – COMMUNICATION

Il y a lieu de bien surveiller tous les panneaux d'affichage, mais nous privilégions le contact par e-mail ; nous vous enverrons les informations, les photos des activités, celles des anniversaires, etc...

Une réunion d'information a lieu à chaque rentrée scolaire. Les parents sont informés des méthodes, des projets, ainsi que de l'organisation du travail de la classe.

L'emploi du temps et le programme sont affichés à l'entrée de chaque classe, tous les mois.

Tout le travail de l'enfant ainsi que les évaluations le concernant sont remis chaque trimestre.

ARRIVEE ET DEPART DES ENFANTS

L'accueil est assuré de 7h30 à 8h55.

A 9 heures, le portail sera fermé : tous les enfants seront présents dans la classe, tablier mis.

L'Ecole ferme à 18h30.

CAHIER DE LIAISON

Un grand cahier de liaison Parents / Ecole suit les enfants : vous pourrez ainsi nous communiquer des informations.





VIE SCOLAIRE CLASSES PRIMAIRES



A l'EIB NICE, nous voulons que les enfants soient heureux et respectueux les uns envers les autres.

Aussi, nous vous joignons le code de bonne conduite qui précise leurs devoirs, mais aussi leurs droits, afin qu'ils appliquent des règles de courtoisie et de respect pour « vivre ensemble ».

Avant chaque vacance, les enfants de primaire auront à remplir une auto-évaluation de leur comportement.

Un manquement à la bonne conduite ou au travail entraîne un avertissement verbal, ou écrit. Un isolement du groupe et temps de réflexion seront décidés si nécessaire.

A la suite de trois avertissements écrits, l'enfant vient en retenue le mercredi matin de 9 heures à 12 heures.

Toute faute grave de discipline ou trouble au bon fonctionnement de l'Ecole entraîne une exclusion temporaire ou définitive. Cette décision est prise par la Direction qui s'en réserve le droit.

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée. Toute manifestation, tout comportement répréhensible sont interdits.

Un code vestimentaire bleu marine et blanc est obligatoire.



❖ Garçons :

- polo manches courtes ou longues blanc, chemise blanche, T-shirt blanc,
- pull ou veste bleu-marine,
- pantalon ou bermuda bleu-marine, jeans,
- survêtement bleu pour le sport,
- veste, manteau, blouson bleu marine.

❖ Filles :

- polo manches courtes ou longues blanc, chemisier blanc, T-shirt blanc,
- pull ou veste bleu-marine,
- jupe bleu-marine (longueur normale), pantalon ou bermuda bleu-marine, jeans,
- survêtement bleu pour le sport,
- les cheveux seront attachés,
- veste, manteau, blouson bleu marine.

Les vêtements avec marques apparentes et les bijoux ne seront pas acceptés.

MATERIEL SCOLAIRE

Une liste de petit matériel est donnée à la rentrée ; tous les livres sont fournis par l'établissement.

Ils seront recouverts par les familles. Tout livre détérioré ou perdu sera remboursé par la famille.

EVALUATION – TRAVAIL SCOLAIRE

Tous les enfants verront leurs acquis scolaires évalués à la rentrée ainsi qu'au troisième trimestre. Ces évaluations sont établies suivant l'échelon national.

Les parents sont invités à consulter fréquemment le travail de leur enfant et doivent signer tous les cahiers en fin de semaine.

Le travail sera évalué par des contrôles périodiques.

Un bulletin de notes sera remis avant toutes les vacances scolaires.

Les cahiers seront signés tous les vendredis.





RESTAURANT SCOLAIRE

Une serviette de table et une trousse pour son rangement seront apportées le 1^{er} jour.
Le repas doit être un moment convivial ; aussi, les élèves sont priés de rentrer dans le calme et de parler à voix basse.
Les goûters sont fournis par l'Ecole : les enfants n'apporteront pas de goûter complémentaire ni de sucreries.



ETUDE

L'étude doit se dérouler dans le calme ; les enfants ne doivent pas déranger leurs camarades.
Les parents doivent attendre la fin de l'étude pour récupérer leurs enfants.

GYMNASTIQUE – SPORT

Un certificat médical d'aptitude à la pratique de tous les sports est OBLIGATOIRE.
L'emploi du temps remis à la rentrée vous permettra de prévoir une tenue adéquate.



INFORMATION - COMMUNICATION

Une réunion d'information a lieu à chaque rentrée scolaire.
Les parents sont informés des méthodes, des projets ainsi que de l'organisation du travail de chaque classe.

Les parents sont invités à ne pas intervenir directement auprès des enseignants sans rendez-vous, ni pendant les heures de classe ou de surveillance.

Les parents peuvent s'entretenir régulièrement avec les enseignants en prenant rendez-vous par l'intermédiaire de l'élève, au moyen de cahier de liaison ou par e-mail.

Le cahier de liaison assure une liaison constante entre la famille et l'école.
Il sera vérifié et signé par les parents et les élèves l'auront toujours en leur possession.

Toutes les informations seront également diffusées par e-mail.



RECEPTION DES PARENTS

La Directrice, Mme Pascale ROSFELDER-ALHADEFF, reçoit sur rendez-vous préalablement pris auprès de son Assistante.

**DATE ET SIGNATURE DU (OU DES)
REPRESENTANT(S) DE L'ENFANT**

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

